

LXXI COSAC

Bruxelles, 24-26 mars 2024

Conclusions

Sur le 41^e rapport semestriel de la COSAC

- (1) La COSAC remercie le Secrétariat de la COSAC pour la préparation du 41^e rapport semestriel sur le rôle des parlements nationaux dans l'évaluation de la législature européenne 2019-2024 et la préparation du programme stratégique du Conseil pour 2024-2029 ; la promotion d'une politique de genre au sein des parlements ; et le suivi dans les parlements des rapports sur l'état de droit de la Commission européenne.
- (2) La COSAC invite tous les parlements à renforcer la visibilité des résultats des travaux de la COSAC et les encourage à partager les meilleures pratiques soulignées dans le rapport en leur sein et avec le grand public dans la mesure du possible.

Sur l'échange de bonnes pratiques

- (3) La COSAC encourage l'échange de bonnes pratiques entre les parlements nationaux sur la manière de gérer les conférences interparlementaires au cours de la dimension parlementaire d'une présidence du Conseil, lorsque des élections ont lieu pendant cette présidence. Les représentants permanents des parlements nationaux au Parlement européen pourraient dresser un inventaire et analyser les expériences acquises dans ce domaine, de sorte que les services parlementaires de tous les États membres puissent en bénéficier.

Sur l'organisation des réunions de la COSAC

- (4) La COSAC encourage les prochaines présidences à réfléchir à des modalités permettant de rendre les débats plus spontanés, notamment en organisant des débats interactifs.
- (5) La COSAC invite les prochaines présidences à mettre en exergue les résultats du rapport semestriel, notamment en veillant à ce que les thèmes traités aient un rapport avec les sessions organisées lors de la séance plénière et en demandant au membre permanent du Secrétariat de la COSAC de présenter ces résultats.
- (6) La COSAC remercie le Parlement européen d'avoir accueilli la réunion plénière de la COSAC en son siège à Bruxelles et d'avoir fourni à la présidence belge toute l'assistance nécessaire.

Sur le Secrétariat de la COSAC

- (7) La COSAC remercie les précédentes présidences (suédoise et espagnole) d'avoir réglé la désignation et le financement du membre permanent du Secrétariat de la COSAC pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Sur la réunion de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne à Palma de Majorque les 21-23 avril 2024

- (8) La COSAC prend note du fait que la présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, lors de la réunion qui se tiendra à Palma de Majorque du 21 au 23 avril 2024, examinera un projet de « Charte sur le rôle des parlements dans une démocratie libérale fonctionnelle » avant les élections européennes du 6 au 9 juin 2024, à la lumière de l'initiative visant à avancer conjointement sur le rôle des parlements dans une démocratie fonctionnelle et à réfléchir aux moyens possibles de renforcer le parlementarisme moderne.